



Conseil de vie sociale du 24 avril 2026

Présents :

- M Poinot (Résident aux Magnolias)
- Mme Tobiasova (Résidente aux Acacias)
- Mme Charvet (Représentante des familles)
- Mme Cartigny (Représentante des familles)
- Mme Colin (directrice)
- Mme Grasperger (Résidente aux Magnolias)
- Mme Chagnot Arlette (Résidente aux Magnolias)
- Mme Faivre (Résidente aux Acacias)

Absents :

- ❖ Mme Stemmelen (Résidente aux Myosotis)
- ❖ Mme Desiles (IDE)
- ❖ Mme Carrey (psychologue)
- ❖ M Pliot (Résident aux Magnolias)

Début de réunion 14h

1. Point du projet de reconstruction et de rénovation

Le projet est en cours de réflexion suite au passage de l'ARS, du département et des bâtiments de France. De sûr la rénovation de Saint Anne est à prévoir avec la désaffectation progressive du bâtiment sur l'année 2027.

2. Point sur l'avancée des actions du projet d'établissement

Présentation des actions réalisées et celles encore en cours : sur 90 actions, 33 actions sont déjà réalisées. Le copil Projet d'établissement s'est réuni sur plusieurs fois sur le début d'année 2026 pour faire le point et travail sur des axes non engagés pour le moment.

3. Axes de travail Copil EHPAD de demain

Un copil a été formé en juillet 2025 pour travailler sur des nouvelles idées, innovations pour améliorer la prise en soin des résidents dans le nouveau bâtiment mais aussi dès maintenant. Les axes ont été présentés au CVS. Les membres du CVS sont réticents à la mise en place des tenues civiles pour les salariés, de peur que les résidents et les familles, ne puissent plus reconnaître les professionnels surtout pour les résidents avec des troubles visuels. La directrice prend note de cette interrogation. Plusieurs études ont été menés, qui prouvent que les résidents se sentent plus à la maison et moins à l'hôpital avec des professionnels sans habits professionnels. Pour les résidents avec des troubles cognitifs, cela évite la peur de la blouse. Un essai sera réalisé en service UHR prochainement.



FONDATION
de
GRAMMONT
70110 VILLERSEXEL

4. Instruction n° DGCS/SD2A/SD3A/SD3B du 1^{er} avril 2026 relative au droit de recevoir des visites

Une nouvelle instruction s'est imposée à tous les établissements, interdisant les horaires de visite, laissant ainsi la possibilité à toute personne qui le souhaite de rentrer librement dans l'établissement à toute heure du jour et de la nuit. Le CVS, notamment les résidents, se sont montrés contre cette instruction. La direction partage leur crainte surtout la présence de démarcheurs à n'importe quelle heure. Le CVS a voté à l'unanimité pour le maintien du portier en dehors des horaires suivants : 11h – 19h. Les familles et amis pourront bien sûr rentrer dans l'établissement à l'heure qu'ils le souhaitent mais il faudra se présenter au portier pour pouvoir entrer de 19h à 11h.

4. Points divers et retour des familles

Pas de points à traiter.

Fin de Réunion 14h45.